



Marguerite
Yourcenar

LYCÉE POLYVALENT
HÔTELIER

ADMISSION EN INTERNAT

Procédure :

- Fin avril : distribution des dossiers de demande d'admission en internat aux familles par l'établissement d'origine.
- Fin mai : date limite d'envoi des dossiers par l'établissement d'origine à l'établissement d'accueil demandé.
- Première quinzaine de juin : commission dans les établissements d'accueil. Classement des candidatures en fonction des critères académiques.
- A partir du 15 juin : communication aux familles de la décision définitive.
- Fin juin : suite à la notification d'affectation, les familles confirment l'inscription à l'internat.

Critères académiques :

- Critères sociaux :

Favoriser les élèves issus de familles appartenant aux milieux sociaux les plus éloignés de la culture scolaire ou dont les conditions de vie et d'existence sont peu propices à l'étude.

- Critères géographiques :

Accueillir l'élève qui ne pourrait pas bénéficier d'une formation proposée dans un établissement éloigné de son domicile sans avoir recours à l'internat.

Le critère géographique pourra être associé au critère social invoqué par la famille. Le critère social sera alors priorisé.

- Critères familiaux :

Manque de disponibilité ou difficultés d'encadrement éducatif (par exemple : deuil, familles à horaires de travail décalés, réorganisation de la cellule familiale), le cas échéant, les élèves bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance.

- Critères scolaires :

Tout élève a vocation à accéder à l'internat dès lors qu'il est volontaire ainsi que sa famille.